

Profession de foi CNU CGT FERC Sup – élections CNU 2023

Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche national, laïque et émancipateur.



Vote par correspondance du 5 septembre au 13 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi) : Ne tardez pas !

Le Conseil national des Universités (CNU) est chargé des questions individuelles relatives aux carrières des enseignant·es-chercheur·ses (EC). Il est consulté pour

- les qualifications aux fonctions de MCF et PU,
- certains congés pour recherche (CRCT),
- la moitié des promotions (passage à MCF hors classe par exemple), une phase du repyramidage (MCF → PU),
- les candidatures à la prime individuelle du RIPEC (part C3, ex PEDR),
- le suivi de carrière individuel (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Le CNU reste l'une des dernières instances nationales comportant des élu·es (2/3 des membres) et contribuant à la gestion des carrières (alors que les instances équivalentes pour les autres fonctionnaires –CAP– ont été vidées de leur substance). Cette instance est essentielle pour protéger notre indépendance en matière de recherche et de pédagogie, nos libertés académiques, garanties constitutionnellement, et notre statut de fonctionnaire d'État. Elle limite les dérives possibles des pratiques locales et la concentration des pouvoirs des président·es d'université, accentuées par la LRU. Enfin, elle doit aussi permettre le développement et la pluralité interne de chacune des disciplines scientifiques, contre toute orthodoxie hégémonique. La CGT défend le CNU, avec toutes ses prérogatives, en dépit des attaques multiples qu'il a subies.

Pour la défense du statut de fonctionnaire d'État des EC, pour la défense du CNU.

Par ailleurs, après un risque de suppression de ses prérogatives, le CNU connaît à présent une surcharge de travail importante : RIPEC, repyramidage, etc. La CGT revendique des moyens *en décharges* pour fonctionner, ainsi que la suppression des dispositifs inutiles et délétères : RIPEC et « suivi/contrôle » de carrière. Simplifions !

Avec les chaires de professeur·e junior (CPJ), le RIPEC, les CDI de mission scientifiques, l'augmentation du financement sur projet ne permettant de recruter que des contractuel·les, etc., la LPR a remis en cause profondément le paysage de l'ESR. Aucun poste de titulaire n'a été créé, malgré les besoins énormes et croissants de l'ESR (+584.000 étudiant·es entre 2011 et 2021). La CGT, avec la majorité des collègues, a combattu cette régression, car c'est l'avenir de nos missions et de notre statut qui est en jeu.

Pour l'abrogation de la LPR, pour des postes de titulaires pour l'ESR public.

CRCT : asséchées par les universités, les attributions de CRCT baissent année après année. Le nombre de semestres disponibles par section devient indigent. La CGT revendique que cette année soit un droit tous les 6 ans.

RIPEC : alors que le point d'indice a perdu 25 % de sa valeur depuis 2000, et 10 % par rapport au SMIC depuis décembre 2020, le gouvernement accroît encore l'individualisation des rémunérations. À l'opposé, la CGT demande l'augmentation du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie, l'abrogation du RIPEC et la réaffectation des budgets à la prime statutaire versée à toutes et tous.

Promotions : le gouvernement a baissé le taux de promotions vers le grade MCF HC (15 % en 2023, 12,5 % en 2024, 10 % en 2025), ce qui va encore accentuer le blocage des carrières.

Repyramidage MCF → PU : mesure positive mais insuffisante (2000 postes maximum, pour environ 10.000 MCF concernés), qui génère des frustrations. La CGT revendique, notamment pour les sections à faible effectif, des contingents nationaux de promotions affectés par le CNU, en complément des contingents locaux.

Qualification : la CGT revendique que le CNU retrouve l'intégralité de ses prérogatives en matière de qualification.

Suivi / contrôle de carrière : depuis 2009, la CGT FERC Sup s'oppose à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du suivi de carrière, et à la modulation de service qu'elle justifiait. Dans de nombreuses sections, il n'est toujours pas mis en place. Dans d'autres, les collègues ont réussi à le détourner de son objectif managérial. La CGT, avec ses élu·es, continuera à le combattre résolument.

Égalité : la CGT revendique le rattrapage des carrières des femmes par rapport à leurs collègues hommes. En particulier : CRCT automatique après un congé maternité, objectif de parité dans l'attribution des promotions et primes...

La CGT revendique encore et toujours du temps pour toutes et tous, afin de permettre à chacun·e d'être pleinement enseignant·e ET chercheur·se.



Élections au Conseil National des Universités

17^{ème} section Philosophie

Les élu.e.s CGT FERC Sup de la section 17 ont constamment fait valoir le principe d'égalité dans l'administration des carrières et au sein de la CGT.

Les élu.e.s de la prochaine mandature s'engagent à poursuivre en ce sens et à :

défendre le statut national d'enseignant-chercheur ;

prendre en compte la diversité des profils pour les qualifications, promotions, primes et l'attribution des CRCT, que ce soit la différence entre les femmes et les hommes, la diversité des conditions d'exercice du métier, ou la diversité des profils philosophiques ;

refuser toute évaluation individuelle récurrente ou suivi de carrière, même, comme la loi Fioraso l'encourage, sous forme d'expérimentation ;

éviter tout conflit d'intérêt pour le traitement des dossiers de promotions, de primes, de CRCT.